Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260322-DEL2026_2_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 Mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Catherine HECK à M. Serge SINOU et Mme Ann KERBOURCH à Mme Céline SIMONOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Fabien GARREC.

OBJET : 2026-2-6 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat de conseil.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant. Le Maire est Président de droit de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'INSTITUER une commission des Finances,
DE FIXER le nombre de membres élus de la commission des finances à 8.

A l'issue du scrutin, sont déclarés élus à la commission des finances :

- Serge SINOU
- Céline SIMONOU
- Eric BERDER
- Anne LAVILLONNIERE
- Michel GUEGUEN
- Angélique CAMION DONNE
- Jean-Luc QUEMERE
- Sophie BOYER

Le Maire, M. René ROCUET en est le Président.

SAINT-EVARZEC, le 24 Mars 2026

Le MAIRE,
René ROCUET